



Droit de visite d'un pere alcoolique

Par **elodie34**, le **25/08/2008** à **07:25**

je suis enceinte, mon accouchement est prévu pour le 15/09/08
j'ai découvert l'alcoolisme du père lors de ma grossesse.
je vis chez lui plus exactement dans la maison de son père.
j'ai pris la décision de déménager et de quitter le père de mon enfant.
mais ce qui m'angoisse c'est le droit de visite qu'il va sans doute réclamer.
j'ai peur pour la santé physique de mon enfant.
quand il ne tiens pas debout, comment pourrait-il s'occuper d'un bébé?

_a quoi a-t-il droit?

_puis-je entamer des démarches pour protéger mon enfant ?

_si oui lesquelles ?

merci beaucoup de m'aider